

Département
Du Haut-Rhin

Syndicat Intercommunal du Soultzbach
14, rue du Lauragais
68780 SOPPE-LE-BAS

Arrondissement
de Thann

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>

Nombre de
Conseillers élus 12

SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize mars, les délégués titulaires ou suppléants du Syndicat Intercommunal du Soultzbach se sont réunis après convocation légale du 06 mars 2017.

Étaient présents : DROUET Angélique, DUDT Franck, BLONDE Eric (suppléant de Jérôme FINCK), MAZAJCZYK Richard, RULOFS Dominique, SCHWEITZER Carlo, ROLL Jérémie (suppléant de SETIF Michel), NOVIOT Jean-Marc (suppléant de BAUDOIN Bénédicte), COTE Isabelle, VILMIN Gernaine (suppléante de SAILLEY Philippe).

Excusé : BELTZUNG Christophe a donné procuration à Franck DUDT, MOREAUX Muriel a donné procuration à Carlo SCHWEITZER

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00 heures.

Article 1
Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2016

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

Article 2
Secrétaire de séance

Monsieur SCHWEITZER Carlo est désigné comme secrétaire de séance.

Article 3
Compte administratif 2016

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de toutes les dépenses et toutes les recettes effectuées au cours de l'année 2016 :

- **considérant** que Monsieur Franck DUDT, Président, a normalement administré les finances du Syndicat Intercommunal pendant l'année 2016,
- fixe les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

<u>SIS</u>		
-		
RESULTATS 2016		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
recettes brutes	826 515.57	286 889.83
annulations	0.00	0.00
recettes nettes	826 515.57	286 889.83
dépenses brutes	369 358.61	195 624.23
annulations	0.00	0.00
dépenses nettes	369 358.61	195 624.23
<i>résultat brut de l'exercice (1)</i>	457 156.96	91 265.60
<i>restes à réaliser dépenses</i>	526 365.07	
<i>restes à réaliser recettes</i>	107 375.00	
<i>résultat net de l'exercice (2)</i>	38 166.89	91 265.60
<i>résultat à la clôture de l'exercice précédent*</i>	91 925.38	117 715.92
<i>part affectée à l'investissement**</i>		109 878.98
<i>résultat net de clôture de l'exercice (3)</i>	53 758.49	99 102.54
<u>résultat cumulé</u>	45 344.05	
(1) opérations de l'exercice hors restes à réaliser		
(2) résultat de l'exercice après intégration des restes à réaliser		
(3) résultat global cumulé après reprise des antérieurs (référence pour l'affectation du résultat)		

- approuve à l'unanimité (en l'absence de Monsieur le Président) l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Article 4
Compte de gestion

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion présenté par Monsieur Eric Braillon, inspecteur divisionnaire des finances publiques de Masevaux, se soldant par :

- Un excédent de fonctionnement de 91 265,38 euros
- Un excédent d'investissement de 457 156,96 euros

Article 5
Affectation des résultats

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 soit 91 925,38 euros au budget primitif de l'année 2016 de la manière suivante :

- Au compte 001 (dépenses d'investissements) 365 231,58 euros
- Au compte 1068 (investissement recettes) 53 758,49 euros
- Au compte 002 (fonctionnement recettes) 45 344,05 euros

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Article 6
Adoption du budget 2017

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le budget primitif 2017 présenté par le Président et qui se présente comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses	326 707,98 euros
Recettes	326 707 98 euros

- Section d'investissement

Dépenses	656 571,07 euros
Recettes	656 571,07 euros

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Article 7
Adoption des participations des communes pour l'année 2017

Le Syndicat Intercommunal du Soultzbach, à l'unanimité des membres présents, approuve les participations des communes pour l'année 2017 comme suit :

- Soppe-le-Bas 87 678,34 €
- Le Haut-Soultzbach 160 585,59 €

Article 8 Subventions

En date du 6 décembre, le conseil d'administration du SDIS a décidé de rembourser les frais de personnel pour les interventions qu'effectuent les CPI. Dans ce cadre, le SDIS 68 a reversé au SIS la somme de 2688,34 euros pour des interventions liées aux intempéries du mois de juin 2017.

Les pompiers souhaitent bénéficier de cette somme pour construire une annexe à la caserne leur permettant de ranger du matériel. Le Président propose donc de reverser cette somme à l'amicale des pompiers arrondie à 2700€.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Comme chaque année, nous avons reçu la demande de subvention de la part de l'Association des Œuvres Scolaires de la vallée de la Doller qui permet à nos enfants de participer à de multiples activités durant toute l'année scolaire. Le Président propose de reconduire cette adhésion pour un montant de 883,80 euros.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Article 9 Travaux dans les écoles

Monsieur Richard MAZAJCZYK nous fait part du bon avancement des travaux de construction de l'école de Soppe-le-Bas. Les fenêtres et les portes sont installées. Le cloisonnement des salles ainsi que le placoplâtre sont en cours de réalisation. L'entreprise Baumann est également sur le chantier pour l'installation du chauffage et de l'électricité.

Monsieur Franck DUDT expose à son tour l'avancement des travaux de rénovation des écoles de Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

Pour l'école de Mortzwiller, les travaux sont bientôt achevés, il ne reste que les quelques finitions. Cependant, nous avons rencontré un souci concernant la création du préau qui ne pourra malheureusement pas se faire. En effet, le préau devait s'adosser à un mur de façade qui se révèle être une extension avec des fondations peu profondes. Lorsque le temps sera trop mauvais pour rester dehors les enfants iront dans la salle communale pour la récréation. Cette option convient également aux institutrices et a été validé par le Conseil d'école.

Pour l'école de Soppe-le-Haut, l'intérieur a bien avancé et les faux plafonds sont posés.

Article 10 Sécurité école maternelle

Suite à diverses intrusions dans l'école maternelle de Soppe-le-Bas (une l'année dernière et deux cette année), des enfants ont pénétrés dans l'école et surtout montent régulièrement sur le toit et mettent ainsi leur vie en danger.

Cette situation ne pouvant plus durée, nous avons demandé un devis à deux entreprises pour l'installation d'un système de sécurité.

Parallèlement à cette démarche, M. Richard MAZAJCZYK a mené une action pour déterminer qui étaient les intrus. Avec l'aide de la gendarmerie, les fautifs ont été identifiés et recadrés. Nous pensons qu'ils ne devraient pas réitérer leurs méfaits.

De ce fait, nous n'avons pas donné suite à l'installation d'une alarme car le prix est trop élevé.

Article 11 Convention Créaliance

Nous avons reçu un projet de convention de la part de Créaliance pour l'organisation du transport. Il est convenu que Créaliance participe aux frais de transport au prorata :

- du nombre d'enfants acheminés à l'ACM de Soppe-le-Bas représentant 28% de la capacité totale des places disponibles pour le bus
- du nombre de trajets effectués par le bus : 3 trajets les lundis, mardis, jeudis et vendredis et un trajet le mercredi soit 13 trajets hebdomadaires sur les 18 trajets au total.

Le nombre d'enfants acheminés est déterminé à l'année selon le calcul de la moyenne des enfants pris en charge sur les deux premières semaines de janvier 2017.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer la convention.

Article 12 Convention de mise à disposition

Madame Nicole Eng, adjoint technique, a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} avril 2017. Nous souhaitons embaucher pour la remplacer Madame Gabrielle Tschakert et également mettre un terme au contrat d'entretien de l'entreprise Paul Tierin. De ce fait, cette personne ferait le ménage des écoles du Haut-Soultzbach ainsi que les remplacements, si nécessaire, de l'accompagnatrice de bus.

Nous envisageons dans un premier temps de l'embaucher par le biais d'une mise à disposition géré par le Centre de Gestion. Pour ce faire, le Comité doit autoriser le Président à signer cette convention de mise à disposition.

Le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à signer la convention.

Article 13 Divers

Arrêt de bus :

Lors de notre dernière réunion, nous avons évoqué la mise en place d'un deuxième arrêt de bus à Soppe-le Haut. Malheureusement, après en avoir informé le service des transports du Conseil Général, il s'avère que ce projet ne peut être mis en œuvre. Les arrêts doivent se faire d'une école à l'autre conformément au règlement départemental des transports scolaires.

Effectif scolaire :

Concernant les effectifs scolaires, le Président informe les membres du Comité sur le risque d'une fusion de la dernière classe de maternelle monolingue avec les CP. En effet, les classes bilingues rencontrent un très gros succès au dépend des classes monolingues.

Cette année près de 80% des enfants qui vont rejoindre la maternelle seront inscrits en bilingue. Le risque à terme est de voir la classe de maternelle monolingue fermer et de ne plus proposer qu'un enseignement bilingue dans les écoles du Vallon. Dès lors, les classes bilingues seront surchargées et les dernières classes monolingues élémentaires seront à multiples niveaux.

Le Comité s'accorde sur le danger pour l'avenir et souhaiterait qu'une information soit passée aux parents à ce sujet dans les années à venir. Le Président propose de participer aux réunions d'informations sur le bilinguisme pour informer des conséquences. L'idée n'étant pas de dissuader les parents mais de parvenir à une information complète permettant aux parents de décider avec l'ensemble des tenants et aboutissants. En outre, certains membres évoquent également les difficultés de remplacement des enseignants bilingues et le positionnement d'un certain nombre comme vacataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.